



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Karine HERMOUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PRESENTS : M. REVEILLAUD Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme DIMIER Brigitte - Mme RAT Christine - M. BIGNET Grégory - M. CINTRACT Stéphane - Mme VACHON Christèle - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.

Pouvoirs : Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. REVEILLAUD Nicolas) - Mme SIBILEAU Ghislaine (donne pouvoir à Mme Christèle VACHON) - Mme COURTOIS Christelle (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BRIMAUD) - M. MICHAUD Mickaël (donne pouvoir à M. Charles VIZQUEL)

Excusé : Mme CHEVALIER Maryse - M. LE HELLEY Johnny

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Présentation des décisions du maire au 20/06/2024

DÉCISIONS 2024		
DATES	NUMERO	INTITULÉ
06/03/2024	<u>1</u>	Signature de contrat de sous traitance pour la maison de soins
09/04/2024	<u>2</u>	Demande de subvention ANS Foot à 5
22/05/2024	<u>3</u>	Avenant au contrat de location meublé maison DIF
05/06/2024	<u>4</u>	Demande de subvention ACTIV équipement des services techniques
20/06/2024	<u>5</u>	Annule et remplace Demande de subvention ACTIV équipement des services techniques

1. Dissolution de la SAGA.

La Société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (Saga) a été créée le 16 juin 1986 en vue d'assurer la gestion de la base de loisirs et de ses activités (plan d'eau, camping, golf, restaurant) en vertu d'une convention de délégation de service public. La Saga est une société d'économie mixte locale dont l'actionnariat est majoritairement public (79,92 %) et minoritairement privé (20,08 %).

Depuis le 1^{er} mai 2024, il a été mis fin à la délégation de service public liant la Saga et le Syndicat mixte de l'aménagement du Seuil-du-Poitou en raison de la cession du golf et du restaurant à la société Nodus. Par une délibération du 13 juin 2024, le Conseil d'administration de la Saga a tiré les conséquences de la fin de cette délégation de service public et s'est prononcé en faveur de la dissolution volontaire anticipée de la société et de sa mise en liquidation. Elle en a informé la commune de BEAUMONT SAINT-CYR ainsi que la communauté urbaine de Grand Poitiers.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

La dissolution de la Saga sera soumise à la décision de son Assemblée générale extraordinaire, prévue d'ici le 30 septembre 2024, conformément à l'article 36 de ses statuts et aux dispositions de l'article L. 225-246 du Code de commerce.

Il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur le projet de dissolution et de mise en liquidation de la Saga préalablement à la tenue de cette Assemblée générale extraordinaire afin de donner au représentant de la commune, Nicolas REVEILLAUD, tous les pouvoirs pour voter les résolutions relatives à la dissolution et à la mise en liquidation de la Saga.

À compter de la décision de dissolution par l'Assemblée générale extraordinaire, les mandats sociaux du Président et du Directeur général prendront fin, tout comme les pouvoirs des membres du Conseil d'administration de la Saga. La Saga sera gérée et représentée par le liquidateur désigné par l'Assemblée générale extraordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-1 du Code de commerce la collectivité de BEAUMONT SAINT-CYR ne supportera les dettes et pertes de la Saga qu'à concurrence du montant de son apport en capital.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal décide :

- *d'approuver le projet de dissolution volontaire et de mise en liquidation de la Société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr ;*
- *de donner tous les pouvoirs au représentant de la collectivité de BEAUMONT SAINT-CYR à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la mise en liquidation de la société.*

Gervais DESFEUX : Est-ce que cela va coûter quelque chose à la commune ?

Monsieur le Maire : rien n'est connu pour le moment. On est à l'étape de dissolution ensuite l'expert-comptable fera une prévision et ensuite on passera à la liquidation. La commune sera peut-être amenée à supporter la dette au prorata de son apport en capital. La dissolution est prévue pour le 30 septembre.

4 actionnaires minoritaires : Dissay, Beaumont Saint-Cyr, Jaunay-Marigny et Saint-Georges-Lès-Baillargeaux.

2 actionnaires majoritaires : Grand Châtellerault et Grand Poitiers.

Séverine ALOIN : Que se passe-t-il si on ne donne pas pouvoir ?

Monsieur le Maire : Pour éviter les frais de gestion courants qu'il faudrait assumer, il est urgent de clôturer cette société.

Bernard BLANCHARD : quel personnel reste-t-il ?

Monsieur le Maire : Il reste juste le directeur de cette société.

Adoptée à l'unanimité.

2. Sinistrés de la maison brûlée : location de la maison DIF.

Dans la nuit du 17 au 18 juin 2024, une maison sur la RD910 a brûlé après avoir reçu la foudre.

La famille cherche à se reloger. Il est proposé de sursoir à la vente de la maison DIF et de la leur proposer en location jusqu'à temps qu'ils puissent réintégrer leur maison.

Il est proposé un loyer de 550 € hors charge, le locataire se chargera d'ouvrir les compteurs d'eau et d'électricité à son nom. Se rajoutera la taxe d'ordure ménagère estimée à 120 €. Elle sera appliquée en charge pour 10€/mois.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur proposition de Marie-Jeanne BRIMAUD, adjointe aux actions sociales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *d'accepter de sursoir à la vente de la maison DIF*
- *de louer la maison DIF pour un loyer mensuel de 550 € + 10€/mois de charge pour la taxe d'ordure ménagère à compter du 9 juillet 2024 et jusqu'à la réintégration de la famille dans leur maison avec pour date de fin au plus tard le 31/08/2025.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjointe déléguée à signer la bail ou toutes pièces nécessaires à cette proposition (contrat de bail, état des lieux d'entrée...)*

Adoptée à l'unanimité.

3. Maison des jeunes : augmentation du budget pour partir aux Jeux Olympiques

La commune a été retenue suite à l'appel à projet « Vis tes jeux 2024 » sollicité par la Région Nouvelle Aquitaine. Ainsi 14 places sont offertes pour aller voir sur Paris au Champ de Mars les phases éliminatoires de judo le jeudi 01/08/2024. Dans le cadre du déplacement la Région Nouvelle Aquitaine accorde également une subvention de 600 €.

La maison des jeunes propose de compléter cette journée par une visite aux jardins des tuileries. Cette journée JO n'était pas prévue, il est donc demandé une augmentation du budget de la maison des jeunes à hauteur de 574 € (complément du transport).

Sur proposition de Karine HERMOUET, adjointe aux affaires enfance/jeunesse, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- *L'ouverture des crédits nécessaires soit 574 € à la maison des jeunes pour finaliser leur journée JO.*

Gervais DESFEUX : il est important de signaler qu'il s'agit du 1^{er} financement de la Région Nouvelle Aquitaine.

Adoptée à l'unanimité.

4. Maison des jeunes : conventions pour 2 stagiaires BAFA avec gratification.

Deux stagiaires BAFA sont prévus cet été à la maison des jeunes : un du 8 juillet au 2 août et un autre du 5 au 30 août.

Il est proposé de signer une convention avec chaque stagiaire et de leur verser une gratification forfaitaire de 420 € pour chacun.

Le budget de la maison de jeunes ne prévoit qu'une gratification de 420 €. La deuxième gratification sera compensée sur le budget global de la maison des jeunes.

Sur proposition de Karine HERMOUET, adjointe aux affaires enfance/jeunesse, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- *Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjointe déléguée, à signer les 2 conventions BAFA comprenant chacune une gratification de 420 €.*

Adoptée à l'unanimité.

5. Avenant au bail de la boulangerie LANOUE'GATINE.

La porte coulissante du local de la boulangerie doit être contrôlée tous les ans. Un contrat de maintenance a été validé avec une société. Cette charge est à devoir par le locataire. Aussi, il est proposé de l'ajouter aux charges actuelles et de signer un avenant au bail pour une augmentation des

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

charges prévisionnelles à hauteur de 45 € TTC. Ce montant prévisionnel fera l'objet d'une régularisation annuelle sur présentation de la facture du prestataire.

Sur proposition de Patrick PASTOUR, en charge des affaires économiques, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *De signer un avenant au bail avec la boulangerie Lanoue'gatine pour intégrer la nouvelle charge liée à la vérification de la porte coulissante. Le montant prévisionnel se porte à 45€ TTC mensuellement à compter du 1 janvier 2025. Il fera l'objet d'une régularisation annuelle par rapport à la facture du prestataire.
Pour l'année 2024 (1^{ère} année de maintenance), la charge sera de 109€ TTC/mois pour les 5 mois restant de l'année à compter du 1^{er} août 2024.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué, à signer tous documents nécessaires à l'application de cet avenant.*

Adoptée à l'unanimité.

POUR INFORMATIONS

- Travaux de voirie : Grand Poitiers a fait le diagnostic de nos routes (50 km) et les a classées de 1 (très bon état) à 5 (très mauvais état) : Grand Poitiers abonde d'un fonds de concours d'1 million d'euros chaque année sur 3 ans et sur des voies classées en 4 ou 5. Ainsi Grand Poitiers participera à hauteur de 25%.

3 rues sont retenues cette année :

- Rue des roches (800m) : 78 000 € (dont 25% fond GER Grand-Poitiers soit 19 500 €) reste à charge : 58 500 € TTC
- Route de Beaudiment (Allemagne) (1km) : 84 500 € (dont 25% fond GER Grand-Poitiers soit 21 125 €) reste à charge : 63 375 € TTC
- Rue des varennnes (200 m) : 10 500 € (dont 25% fond GER Grand-Poitiers soit 2 665 €) reste à charge : 7 835 € TTC

Grand Poitiers participe donc sur ces 173 000 € de travaux à hauteur de 43 250 €. Reste à la collectivité à financer 129 750 € par le PPI de Grand Poitiers et les 100 000 € de fonds de concours ouvert cette année au budget.

Les travaux d'ouvrage d'art rue de la Sauvetière se montent à près de 100 000 €, pris en charge à 50% par Grand Poitiers.

Ainsi Grand Poitiers a participé à plus de 90 000 € pour la voirie et les ouvrages d'arts. Le maire souligne cette participation.

Caroline DEFRESSINE demande la répartition des classements des 50Km de voirie :

1 à 2 : 16.349 km

2 à 3 : 11.703 km

3 et 3.5 : 6.326km

3.5 et 4 : 6.951 km

4 à 4.5 : 4.265 km

4.5 et 5 : 3.22 km

5 : 1.780 Km

Un travail sur un déclassement sera fait par la commission.

- Dons pour le CCAS : 900 € ont été reçus. Le Maire remercie Marie-Jeanne Brimaud pour le suivi et le travail accompli.

- Marché estival :

✓ 2021 : 27 exposants sur les 6 dates

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- ✓ 2022 : 38 exposants avec piano sur l'eau via Grand Poitiers
- ✓ 2023 : 41 exposants
- ✓ 2024 : 54 exposants dont en moyenne 33 exposants chaque semaine
 - La LPO sera présente sur 2 marchés
 - Animations musicales à chaque marché (Confrérie vineuse des Tir-Douzils avec intronisation au 1^{er} marché)

Le Maire remercie Stéphane CINTRACT et toute l'équipe qui s'en occupe pour l'organisation et le travail accompli qui permet d'avoir un vrai marché d'été de qualité en circuits courts.

- 14 juillet : pas de buffet cette année mais 2 Foods Truck + friandises (gaufres, crêpes...)

Le Maire remercie la commission « animations » et précise le soutien cette année des 2 comités des fêtes, l'association de la pétanque organise son tournoi comme d'habitude. Un remerciement est attribué aux services techniques pour le travail effectué avant et après l'animation.

Point divers :

- Signalement d'incivilités par des jeunes

Gervais DESFEUX : Signalement de jeunes en trottinette qui circulent de manière très dangereuse : Il ne faudrait pas qu'un accident grave ou un drame surviennent.

Hugo GITTON : Le problème a été remonté par Hervé, le DST avec notamment des départs de feu, des attroupements.

Le Maire : les familles seront convoquées pour leurs rappeler leurs obligations de parents et faire un rappel à l'ordre et à la loi aux enfants. On part sur une prévention et une médiation par le Maire avant une répression auprès de la gendarmerie. Mickaël Michaud, conseiller mais aussi gendarme, a déjà transmis un message de rappel au code pénal.

Caroline DEFRESSINE : Le directeur de l'école du Lac a également convoqué les parents.

- Travaux concernant la 2x3voies

Sébastien BLAIN : le projet de travaux de la 2x3voies serait à l'arrêt.

Le Maire : Je n'ai pas reçu d'information à ce sujet à ce jour.

- Maison de soins

Bernard BLANCHARD : rappel de la visite de chantier le 13/07 à 10h pour le conseil municipal
L'inauguration se fera en octobre.

La remise des clés aux praticiens est prévue le 19/08 pour un début d'activités au 1/09/2024.

Le Maire remercie le Directeur des Services Techniques pour son suivi.

Jacky SZUNIEWIEZ : La commission des VVF est passée le 17/06/2024. On attend le résultat au mois de décembre 2024.

Patrick PASTOUR : remerciements aux services pour les élections et remerciements aux assesseurs

Le Maire : remerciements aux agents, aux conseillers et adjoints pour le travail effectué.

Pour information, il n'y a plus d'exécutif d'ici la rentrée –

Remerciement au correspondant presse.

Bon été à tous.

Intervenant dans la salle : Mr Loan CLERTE : informe qu'il a eu des propositions pour aller s'installer ailleurs, mais lui, souhaite conserver son activité sur la commune pour maintenir le patrimoine de celle-ci.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h05.

Pas de date de conseil municipal connu pour la rentrée.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Le Maire
Nicolas REVEILLAULT



Le secrétaire
Karine HERMOUET

